

UN CTM AUTOUR DE L'ACTUALITÉ

LE CTM « TECHNIQUE » DU LUNDI 8 JUILLET S'EST TENU LA VEILLE DE DEUX COMITÉS TECHNIQUES DE RÉSEAU (DGFIP ET DOUANES). IL AVAIT POUR ORDRE DU JOUR L'EXAMEN DE TROIS DÉCRETS ET LA PRÉSENTATION DU BILAN SOCIAL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS. MAIS, C'EST LE POINT D'ACTUALITÉ QUI A FOCALISÉ LES INTERVENTIONS ET QUASIMENT MONOPOLISÉ LA DURÉE DE LA RÉUNION.

Après la lecture des interventions liminaires (lire celle de la CFDT et de la CFTC Finances) et une interruption de séance, les fédérations des Finances Solidaires et FO ont décidé de quitter la réunion. Le comité technique ministériel du 8 juillet, qui avait pour ordre du jour l'examen de trois décrets et la présentation du bilan social des ministères économiques et financiers, s'est donc déroulé jusqu'à son terme avec les fédérations CFDT-CFTC, CGT et UNSA-CGC.

DGFIP

GPEEC ET DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Le Directeur général adjoint (DGA) de la DGFiP a présenté la restructuration du service public de proximité de la DGFiP en soulignant que son souci était de donner de la visibilité en termes de métiers, mutations et carrières aux cadres et aux agents.

La CFDT et la CFTC Finances ont rappelé que cela se dénommait la « GPEEC » (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) et ont demandé que la DGFiP présente à son CTR les éléments de sa GPEEC, comme le prévoit l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011.

Aucune réponse.

La CFDT et la CFTC Finances ont demandé des précisions sur la démarche stratégique de la DGFiP ainsi que sur le contexte budgétaire et des effectifs de la DGFiP.

Aucune réponse.

FAUT PAS RÊVER...

Le DGA de la DGFiP a annoncé la création de 1000 postes de conseillers aux collectivités territoriales d'ici 2022.

Attention, cela ne signifie pas la création de 1000 emplois. Des redéploiements auront bien lieu.

LES IMPACTS SUR LES AGENTS

La CFDT et la CFTC Finances ont demandé, s'agissant d'un projet important au sens de la jurisprudence, que les CT et CHSCT soient saisis des projets de l'administration.

Outre la présentation aux organisations syndicales des éléments GPEEC, les études d'impact devront être réalisées dans chaque direction afin d'avoir une idée précise des conséquences de cette restructuration sur la vie des agents : emplois concernés, structure ou localisation des transferts d'emplois, augmentation des temps de trajets, organisation du travail, compétences attendues au regard des évolutions des métiers, impact sur les conditions de vie et bilan carbone des restructurations.

La DGFiP et le Secrétariat général ont validé le principe d'études d'impact.

Ce point est important, car il permettra d'évaluer les conséquences des projets de l'administration sur la vie au travail des agents.

Le DGA de la DGFiP a présenté le calendrier des restructurations. La concertation aura lieu iusqu'à début octobre.

Il s'est dit prêt à entendre les propositions alternatives et a regretté qu'il n'y avait que les associations locales d'élus locaux qui fassent des propositions.

La CFDT et la CFTC Finances lui ont fait remarquer que cela ne risquait pas de se produire puisque les représentants des personnels n'ont eu droit qu'à une présentation du projet local.



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 8 JUILLET 2019



GARANTIES DES PERSONNELS

Concernant les garanties des personnels, le DGA a indiqué qu'il donnera des garanties et des perspectives. Il a énoncé quelques principes qui doivent être précisés pour les agents:

- Aucune mobilité forcée à l'extérieur du département.
- Les emplois bougent. Pas les personnes, sauf si elles le souhaitent.

Cette garantie est importante.

La CFDT et la CFTC DGFiP demanderont des précisions sur la portée de cette phrase : cela concerne-t-il le travail sur site distant, le maintien d'antennes dans les locaux actuels, le télétravail ?...

Le DGA a indiqué qu'il ouvrirait une négociation avec les organisations syndicales de la DGFiP. La CGT a également demandé l'ouverture de négociations.

Pour la CFDT et la CFTC Finances, pour dialoguer il faut être (au moins) deux et que les conditions soient réunies.

La balle est dans le camp de la DGFiP.

CALENDRIER

- 1. Présentation du projet et phase de concertation : septembre-début octobre
- 2. Partage des éléments de la concertation : synthèse locale puis nationale à l'automne
- 3. Examen des conséquences au regard des conditions de travail (trajet domicile travail, situation immobilière, élargissement du champ du télétravail, mobilités, lieux de travail à distance...)
- 4. Phase de négociation sur ces items.
- 5. Phase de décision.

RAPPORT GARDETTE ET MISSION FRANCE RECOUVREMENT

Les fédérations CFDT et CFTC Finances ont demandé des informations sur l'état d'avancement du rapport Gardette relatif à l'unification du recouvrement fiscal et social (URSSAF, RSI, AGIRC ARRCO pour la sphère sociale, DGFiP et Douane pour la sphère fiscale).

Celui-ci devrait être remis au ministre Gérald Darmanin dans quelques mois. Toutefois, un groupe de travail ministériel est prévu au mois de septembre.

Pour autant, les grandes lignes du rapport se dessinent à travers le projet de décret de la mission France Recouvrement, qui sera examiné jeudi prochain au Comité technique d'administration centrale :

- Unification du recouvrement dans chaque sphère fiscale et sociale d'ici 2022 (lère étape)
- Fusion du recouvrement fiscal et social après 2022 (2ème étape)
- Rapprochement du recouvrement forcé des deux sphères
- Création d'un portail informatique commun

DOUANE

FISCALITÉS

Le directeur général des Douanes a indiqué que l'enjeu était de savoir comment la Douane et la DGFiP pouvaient travailler ensemble de manière efficace, sans donner plus de précision.

La restructuration sera appliquée en 2020 et le PLF tracera la feuille de route en septembre prochain. Le Directeur général des Douanes a indiqué que les conséquences en termes de RH, de conditions de travail, d'informatiques et d'organisation ne se manifesteront qu'en 2021...

La CFDT et la CFTC Finances ont soulevé les difficultés concernant les marchandises saisies où la réactivité est souvent nécessaire pour les entreprises et la technicité requise en matière de fiscalité énergétique, environnementale ou concernant les accises.

En tout état de cause, le contrôle actuel par les services d'enquête des Douanes de la taxe de francisation des navires, de la taxe intérieure de consommation (TIC) (liée à la production énergétique -TIPP, charbon électricité), du droit annuel de francisation et de la taxe spéciale sur les véhicules routiers est indispensable, tant du point de l'efficacité que de l'expertise métier.

SÛRETÉ

Pour le directeur général des Douanes, l'enjeu est de mettre en sûreté le dispositif transmanche. L'ordonnance de février 2019 organise les règles de sûreté et définit l'encadrement des missions respectivement par la Douane, les officiers de police judiciaire et les entreprises privées.

Les opérateurs veulent se voir confier les missions de sûreté. Mais celles-ci sont très exigeantes, coûteuses et la question de la cohérence de la mission avec celle de la nouvelle frontière avec le Royaume-Uni se pose.

Le directeur général des Douanes a relevé qu'en 25 ans aucun incident n'était venu entacher la mission de sécurité exercée par la Douane. Dans tous les cas, ce sont les ministères de l'Action et des Comptes publics et des Transports qui décideront au final.

Pour la CFDT et la CFTC Finances, il y a une cohérence à ce que l'État continue d'assurer la mission de sûreté, notamment lorsqu'elle garantit la protection d'un ouvrage de plusieurs milliards d'euros (tunnel sous la Manche).

Nous restons mobilisés, avec la CFDT et la CFTC Douane afin que cette tâche reste dans le périmètre de la Douane.